

Madame la Ministre;  
Chers parlementaires siégeant à cette commission;  
Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui : M. Pierre Choquette, directeur principal -Affaires publiques pour le Canada; M. Benoît Brière, directeur principal - Retraite et Assurance collective pour le Canada et; M. Pierre Laberge, vice-président - Ressources humaines pour le Canada.

Pour ma part, mon nom est Richard Garneau et je suis officiellement entré en fonction à titre de président et chef de la direction d'AbitibiBowater le 1er janvier dernier. Tout le travail de restructuration avait été complété, supporté par les créanciers et approuvé par les juges canadiens et américains.

Depuis octobre 2007, date de la fusion entre Abitibi-Consolidated et Bowater, la compagnie a diminué sa capacité de production de papier de près de 3,5 millions de tonnes métriques dans son réseau. Il s'agit de presque deux fois la capacité totale des usines que l'on opère présentement au Québec. Les six usines québécoises en opération sont situées à :

- Baie-Comeau,
- Clermont,
- Ville Saguenay (secteur Jonquière),
- Alma,
- Shawinigan (secteur Grand-Mère) et
- Amos.

Ces usines représentent 30% de la capacité totale de production de la compagnie.

Du côté des produits du bois et de la foresterie, AbitibiBowater compte sur un réseau bien intégré d'usine de sciage de première, seconde et troisième transformation. De plus, tous les territoires forestiers que nous gérons au Québec font l'objet de certifications reconnues mondialement pour s'assurer que nous avons les meilleures pratiques et une expertise de pointe, ici au Québec.

De plus, le siège social de notre entreprise est situé à Montréal. Bien que nous exportions nos produits dans plus de 70 pays sur le globe, que nous opérons également 12 autres usines de pâtes et papier à l'extérieur de la province, c'est à partir du Québec que se prennent les décisions.

Sur les 11 000 employés que compte notre entreprise, 5 000 travaillent ici, ce qui représente 45% de l'ensemble de nos employé(e)s et nos activités au Québec ont générés des retombées économiques d'un milliard et demi dans la province en 2010.

On sait tous à quel point les années 2009 et 2010 ont été difficiles, Subissant les contre coups de la récession en 2009, d'un haut niveau d'endettement et de la baisse structurelle de la demande pour nos produits de papier, AbitibiBowater s'est placée sous la loi de la protection contre ses créanciers le 16 avril de cette même année.

Grâce à la collaboration du gouvernement du Québec et d'Investissement Québec, AbitibiBowater s'est vu garantir un prêt de 100 millions (DIP) afin de lui donner les liquidités nécessaires pour assurer sa restructuration.

Ce prêt a été remboursé en totalité 8 mois plus tard alors que la vente d'une installation hydro-électrique à Baie-Comeau a été complétée au montant de 615 millions de dollars. Cette transaction a permis à AbitibiBowater de poursuivre sa restructuration et de continuer à opérer ses usines et de payer ses employés.

Un plan de restructuration a été déposé à tous nos créanciers et devant les tribunaux canadiens et américains. Trois conditions ont été exigées pour obtenir l'acceptation du plan par nos créanciers :

- 1- Négocier des ententes avec les syndicats afin réduire les coûts de main-d'œuvre;
- 2- Allonger la période de financement du déficit actuariel de 1,3 milliard pour l'ensemble des régimes de retraites enregistrés au Canada;
- 3- Obtenir le financement nécessaire pour que la compagnie puisse émerger de la loi sur la protection contre les créanciers.

Les discussions avec les syndicats, notamment pour le Québec avec la CSN et le SCEP, ont menées vers des ententes de principe. Il a été entendu que les nouveaux contrats de travail contiendraient des baisses de rémunération et autres conditions monétaires. Les cadres ont aussi subi une révision de leurs conditions salariales avec, notamment, des baisses de 15% visant la rémunération des plus hauts dirigeants. Le nombre d'employés au siège social de Montréal a été réduit de 25%, représentant une réduction d'environ 100 positions.

La compagnie devait également trouver une solution afin de financer le déficit de 1,3 milliard de dollars pour ses régimes de retraite. Si une solution n'avait pas été identifiée pour rallonger la période pour combler le déficit, la compagnie aurait été liquidée, entraînant des pertes d'emploi et la liquidation des régimes de retraite. Ce déficit représentait un taux moyen de solvabilité de 75% pour les 22 régimes de retraite. Les régimes comptent près de 30 000 participants dont environ 20 000 retraités et bénéficiaires, 10 000 de ces retraités résident au Québec.

Selon les lois en vigueur au Québec et en Ontario, si rien n'était fait, AbitibiBowater se voyait obligé d'effectuer des versements de plus de 250 millions de dollars par année au cours des 5 prochaines années. Ce montant ne pouvait être financé, tenant compte des conditions de marché et des projections financières. Cette situation empêchait l'entreprise de compléter sa restructuration. Même selon les scénarios les plus optimistes, ceci dépassait de loin la capacité de payer de l'entreprise.

En collaboration avec le SCEP, la CSN, la Régie des rentes, tous appuyés par leurs propres actuaires, toutes les pistes ont été explorées. Les plus réalistes retenues étaient :

- de réduire considérablement les rentes de tous les retraités de 12,5% et de se retrouver avec un déficit actuariel de 650M\$, soit une réduction de la moitié, ou;
- de continuer de payer 100% des rentes aux retraités en convenant de mesures d'allègements pour rembourser le déficit sur une plus longue période.

Encore une fois, si rien n'était fait, la compagnie se serait retrouvée devant un scénario de liquidation de ses actifs et les retraités auraient subi une réduction importante de 25% de leurs rentes.

L'intervention de certains de nos créanciers a été déterminante dans la position qu'a prise la compagnie auprès des retraités. Ces créanciers ont signifié à la compagnie que la solution envisagée devait permettre de maintenir le paiement à 100% des rentes pour ses retraités. À la lumière de cette prise de position, la table était mise pour discuter d'une entente avec les deux provinces.

La Régie des rentes a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des mesures d'allègements, mais surtout dans la mise en place des mécanismes de protection nécessaires pour s'assurer que la solvabilité des régimes s'améliore graduellement.

Les principales mesures sur lesquelles s'appuie l'entente de principe sont les suivantes :

- Les retraités continueront de recevoir 100% de leurs rentes;
- La compagnie versera une cotisation fixe de 50 millions de dollars par année, pour les 10 prochaines années;

- Si la situation financière de l'entreprise le permet, des cotisations additionnelles pouvant aller jusqu'à 15M\$ par année seront versées aux régimes pour atteindre les ratios de solvabilité ciblés;
- Des mécanismes de protection sont prévus afin d'assurer la progression du taux de solvabilité en augmentant les cotisations de la compagnie à compter de 2016;
- L'entente prévoit que la Compagnie fera un suivi annuel avec la Régie de rentes du Québec sur l'état de ses régimes de retraite et;
- La tenue d'une consultation auprès de tous nos retraités du Québec afin qu'ils puissent faire un choix, sur une base individuelle, soit de garder leurs avoirs dans leurs régimes actuels ou de les confier à la Régie des rentes. D'ailleurs, tous les comités de retraite ont été rencontrés à deux reprises, afin de partager les modalités de l'entente.

Il est important de noter que les paiements pour le déficit des régimes de retraite viennent s'ajouter aux cotisations régulières prévues pour les nouveaux régimes de retraite des employés actifs au sein de la nouvelle entreprise.

Après plusieurs mois de discussion, une entente de principe a été conclue. Cette entente avec le Québec a jeté les assises pour rapidement en arriver à une entente similaire avec le gouvernement de l'Ontario, concernant les régimes enregistrés dans cette province.

Tout au cours des discussions qui ont duré plus de 18 mois et jusqu'à ce jour, les représentants de la compagnie ont répondu à toutes les demandes d'information. Certains retraités ont affirmé, jusqu'à tout récemment avoir été laissés dans l'ombre. Pourtant, tous les comités légalement constitués et responsables des régimes de retraite enregistrés au Québec ont été tenu informés tout au long des discussions. De plus, d'autres associations de retraités qui nous avaient signalé leurs intérêts dès le début ont également été tenu informées, notamment l'association des retraités d'Abitibi-Consolidated du Saguenay-Lac-St-Jean.

Également, à partir du site internet de Ernst and Young, le moniteur nommé par le tribunal, il était possible d'avoir accès à toute l'information essentielle concernant les régimes de retraite de la compagnie, ainsi qu'à l'ensemble des informations sur la restructuration.

À l'émergence de la compagnie, des lettres ont été envoyées à tous nos employés et aux retraités les informant du contenu de l'entente. Une tournée d'information a été également organisée à travers le Québec. En l'espace de quatre mois, cette tournée a permis de rencontrer près de 3 200 retraités afin de les informer du dossier des pensions et de répondre à leurs questions concernant la restructuration de l'entreprise.

Nous devons également souligner le travail des syndicats de la CSN et du SCEP qui ont pris en charge d'informer près de 8 000 retraités et employés.

Je dois reconnaître que cet effort est sans précédent. Aucune autre organisation, dans la même situation, n'a fait autant pour informer ses employés et ses retraités. Dès mon arrivée en janvier dernier, on m'a informé des réunions d'informations cédulés afin de rejoindre le plus grand nombre possible de retraités. J'ai été encouragé par les gestes qui ont été posés et je me suis assuré que tout soit fait pour s'assurer que tous et chacun soit informé des choix possibles.

La conclusion de cette entente de principe, ainsi que le nouveau contrat de travail a permis à l'entreprise de remplir la troisième condition, soit de compléter le financement nécessaire de \$850 million pour que la compagnie puisse émerger.

Avec ses trois conditions réalisées, le plan de restructuration a été accepté par une très forte majorité de nos créanciers ainsi que par les deux tribunaux, aux États-Unis et au Canada. C'est le 9 décembre 2010 que nous avons obtenu la décision finale des tribunaux et que la compagnie a ainsi pu terminer le processus de restructuration.

La restructuration de l'entreprise a été très difficile. Premièrement, des employés ont perdu leurs emplois et d'autres ont accepté des réductions de salaire, des fournisseurs ont dû absorber les pertes relatives à des créances non-payées et nos actionnaires et détenteurs de dettes ont dû se résigner à perdre près de 8 milliards de dollars de leurs investissements en actions et en dette non garantie. Tous ont subi les contrecoups de cette restructuration. Par contre, nous avons réussi à éviter le pire pour nos retraités en leur permettant de conserver intégralement leurs rentes.

Malgré tout ces efforts et après avoir reçu l'approbation des créanciers et de tribunaux, des voix se sont élevées pour dénoncer une entente après qu'elle ait fait l'objet d'un large consensus. De plus, le retrait des articles pertinents à notre entente du projet de loi 129 ont eu pour effet de créer un climat d'insécurité à l'égard des retraités, mais également pour les institutions financières prêteuses impliquées dans la relance de l'entreprise.

Puisque nous n'avons toujours pas obtenu les consentements officiels des Gouvernements pour l'étalement du financement du déficit, les banques ont réduit de près de \$300 millions, soit la moitié de notre financement de \$600 million nécessaire pour financer nos comptes débiteurs et nos inventaires. Cette décision de la part des banques de restreindre l'accès au crédit négocié, est attribuable au risque de ne pouvoir réaliser une des conditions essentielles du plan de restructuration. Ce même plan qui, je le rappelle, a déjà obtenu l'aval des tribunaux et de nos créanciers.

Malgré ces retards dans l'approbation de la Loi 11, j'ai personnellement informé en avril, la ministre Julie Boulet et le ministre des finances de l'Ontario Dwight Duncan, responsables des dossiers des pensions, que nous débutions les versements aux régimes selon les modalités prévues dans les ententes. L'entreprise a communiqué avec tous les employés et les retraités pour les informer de cette décision, souhaitant ainsi les rassurer de la situation.

En conclusion, le meilleur scénario possible aurait été de financer le déficit sur 5 ans, selon ce qui est prévu dans la loi actuelle. Cependant, à partir du moment où ce scénario était impossible à réaliser, nous demeurons convaincus que l'entente de principe permettant le maintien des rentes à 100% pour les retraités en prolongeant le remboursement du déficit sur une plus longue période, était et demeure le meilleur scénario.

À preuve, vous n'avez qu'à constater l'orientation prises par d'autres entreprises en difficulté pour vous en convaincre. Souhaitons, pour le bénéfice des 10 000 retraités et de tous nos employés au Québec, que l'on puisse enfin tourner la page.

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions. Merci M. le Président.